

Liste de contrôle des secrets d'affaires

Cette liste de contrôle vous donnera un aperçu des dix points les plus importants à prendre en compte pour protéger correctement vos secrets d'affaires. Avez-vous passé en revue les points ci-dessous ? Si tel est le cas, contactez votre conseiller en propriété industrielle pour obtenir des conseils sur les prochaines étapes de la protection de vos secrets d'affaires.



1. Classez les modes de protection de votre propriété intellectuelle (confidentialité, brevets, marques / modèles / concepts).
2. Faites un tour d'horizon des droits de propriété intellectuelle actuellement enregistrés (tels que les demandes de brevet, de modèle et de marque).
3. Faites un inventaire du type d'informations échangées et des accords (de confidentialité) que vous avez conclus avec des parties externes (comme les fournisseurs, les conseillers et les clients).
4. Classifiez la valeur de vos secrets d'affaires Distinguez les différents types d'informations (techniques, financières, opérationnelles, stratégiques, etc.) dans les différents départements (R&D, marketing, ventes, conseil d'administration, etc.) et sur différents supports (écrits, oraux, visibles, tests, etc.).
5. Attribuez une note (de 1 à 5) à l'impact potentiel ; que se passerait-il si la protection de vos secrets d'affaires n'était pas assurée ?
6. Faites le point sur la façon dont vos secrets d'affaires sont protégés. Pensez aux mesures physiques (verrous, écrans de confidentialité, cryptage, etc.), aux mesures juridiques (brevets, contrats, etc.), aux mesures administratives (instructions, étiquetage, connexion, politique du bureau rangé (dite « clean desk »), etc.) ; mesures comportementales (formation, incitations, etc.)
7. Identifiez les personnes impliquées dans les secrets d'affaires et leur degré d'implication (Est impliqué(e) dans la politique / Connaît la politique actuelle / Connaît la valeur des informations / Traite régulièrement des informations sensibles).
8. Dressez la liste des obligations contractuelles de vos employés en matière de confidentialité (par exemple, par le biais d'un contrat de travail).
9. Indiquez de quelle façon l'efficacité de la stratégie et de la politique est contrôlée et à quelle fréquence elle est revue et mise à jour.
10. Faites un inventaire des (quasi-)incidents ou litiges et de l'impact qu'ils ont eu sur les risques et la politique. Et estimez la probabilité que des (quasi-)incidents ou litiges se reproduisent aujourd'hui et expliquez pourquoi.

Vous avez des questions ou souhaitez obtenir des conseils dans le domaine de la propriété intellectuelle ?

Alors contactez V.O. Patents & Trademarks

 **Pays-Bas**
+ 31 88 501 97 97

 **Belgique**
+ 32 16 24 08 50

 **Allemagne**
+ 49 89 890 63 69 36

 **#vopatents**

 **www.vo.eu**

 **info@vo.eu**

 **www.linkedin.com/company/vo**